



le 29 juin 2004

## Communiqué de presse

### **ASF et VINCI Concessions signent un accord de coopération**

La société ASF détenue majoritairement par l'Etat français et la société VINCI Concessions, actionnaire à 20% d'ASF et filiale de VINCI, viennent de signer un protocole cadre de coopération. Ce document définit les domaines ouvrant des perspectives d'actions conjointes. Il vise principalement:

- la mise en œuvre de services et produits communs (moyens de paiement, moyens d'information et offres commerciales telles que les abonnements), notamment à destination des clients des parcs de stationnement de VINCI Park et des clients des réseaux du Groupe ASF,
- le développement en France d'aires de stationnement pour les poids-lourds afin de répondre à la forte demande de parkings sécurisés de la part des transporteurs routiers,
- l'élaboration, au cas par cas, de réponses communes à des appels d'offres, à l'étranger, dans le domaine de la concession et de l'exploitation routières.

ASF et VINCI Concessions, qui sont déjà préqualifiés, au sein d'un consortium plus vaste pour la reprise en concession de l'autoroute urbaine «Chicago Skyway», viennent de l'être également dans le cadre de l'appel d'offres pour la concession de l'autoroute A 41, Annecy-Genève.

Avec la signature de ce protocole, ASF et VINCI Concessions, acteurs majeurs sur le marché des concessions en France et en Europe, posent ainsi les bases d'un cadre de coopération à partir duquel pourront être engagées des actions spécifiques, au bénéfice mutuel des deux groupes et de leurs clients.

*Contacts presse :*

*VINCI*

*Virginie Christnacht*

*Tél. : 01 47 16 31 82*

*Fax : 01 47 16 33 88*

*e-mail : vchristnacht@vinci.com*

*ASF*

*Vanessa Lattès*

*Tél. : 01 47 53 37 53*

*Fax : 01 47 53 36 40*

*e-mail : vanessa.lattes@asf.fr*